REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5093

Approbation de nouvelles dispositions tarifaires concernant des activités « Parcours ludique scénarisé » au Musée d'art contemporain et des expositions hors les murs

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur: M. GRABER Loïc

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 20 NOVEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 NOVEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE: 29 NOVEMBRE 2019

PRESIDENT: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS: M. DURAND (pouvoir à Mme REYNAUD), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAMELIN (pouvoir à Mme BOUZERDA), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES:

2019/5093 - APPROBATION DE NOUVELLES DISPOSITIONS TARIFAIRES CONCERNANT DES ACTIVITES « PARCOURS LUDIQUE SCENARISE » AU MUSEE D'ART CONTEMPORAIN ET DES EXPOSITIONS HORS LES MURS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 octobre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Création d'un nouveau tarif au Musée d'art contemporain :

Dans une démarche innovante, le Musée d'art contemporain (MAC) prévoit de programmer régulièrement de nouvelles activités ludiques de type « escape game », jeu de piste, jeux en famille, etc.

Il s'agit de parcours jeux créés autour d'un scénario mettant en valeur par exemple le bâtiment, ses endroits peu connus ou peu accessibles habituellement, son histoire et celle de la Cité internationale.

Il s'agit également de mieux faire comprendre le fonctionnement du MAC (périodes de fermeture pour montage entre chaque exposition, système de murs amovibles pour une flexibilité totale au service des artistes), de valoriser des métiers peu connus et de faire vivre et expérimenter le musée autrement par les publics. Ces activités seront programmées en dehors des périodes d'expositions ou en nocturne.

Aucun des tarifs existants ne semblent adaptés à ce nouveau type d'activité, dont la durée pourra varier mais qui sont à chaque fois conçus autour d'une approche ludique du musée.

Dans ce cadre, le MAC Lyon souhaite mettre en place un nouveau tarif unique individuel à 13€valable pour ces « Parcours ludiques scénarisés ».

II- <u>Création d'un nouveau tarif pour des expositions hors les murs</u>:

Au 1^{er} semestre 2020, le MAC sera fermé au public en raison de travaux de mise en conformité du système de désenfumage. Pendant cette période, des expositions hors les murs seront programmées, pour lesquelles il convient de prévoir des conditions tarifaires spécifiques car le contexte d'exposition sera très différent de celui du musée (taille plus petite, moins de confort d'accueil, moins de services proposés). Afin de développer la fréquentation de ces expositions, le MAC souhaite proposer une entrée gratuite pour tous et une visite commentée individuelle gratuite. Pour les groupes, la médiation sur réservation demeure payante avec un règlement uniquement possible en diféré par titre de recettes. Le tarif de médiation est inchangé, seul le forfait de visite pour les groupes adultes incluant les billets d'entrée est par conséquent modifié. Ainsi, le MAC Lyon souhaite modifier la délibération n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 et proposer les tarifs hors les murs suivants :

Type de prestation	Tarif habituel	Tarif durant la fermeture du mac
Entrée plein tarif / tarif réduit	8€/4€	Gratuit
Visite commentée enfant <18 ans	1€	Gratuit
Visite commentée adulte	3€+ billet d'entrée	Gratuit
TARIFS GROUPES ADU	LTES HORS LES MURS	
Type de prestation	Tarif habituel	Tarif durant la fermeture du mac
Visite commentée 1h groupe <14 personnes	55 € + billets d'entrée	55 €
Visite commentée 1h groupe entre 14 et 25 personnes	135€entrées comprises (= visite 55€+ billets 80€)	55 €
Visite libre groupe 10 -15 personnes	60€ (=billets d'entrée)	Gratuit
Visite libre groupe 16-25 personnes	80€ (=billets d'entrée)	Gratuit
Visite libre avec guide professionnel extérieur groupe 10-15 personnes	75€ (= billets 60€+ droit 15€)	Gratuit
Visite libre avec guide professionnel extérieur groupe 16-25 personnes	95€ (= billets 80€+ droit 15€)	Gratuit
Visite libre avec guide professionnel extérieur groupe exonéré ou détenteurs carte musée - culture	15€ (= le droit de parole)	Gratuit

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2016/2641 du 16 décembre 2016 ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- Le tarif unique individuel « Parcours ludique scénarisé » à 13€est créé au Musée d'art contemporain de Lyon.
- 2- Le tarif « Exposition hors les murs » est créé pour le Musée d'art contemporain de Lyon du 1^{er} janvier au 31 août 2020.

- 3- Les recettes pour le Musée d'art contemporain provenant de l'ensemble de ces activités seront imputées au chapitre 70, fonction 322, nature 7062.
- 4- La gratuite est accordée pendant la période de fermeture du musée pour les expositions hors les murs sur toutes les prestations exceptées les visites commentées de groupe adultes.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER